

Notre référence : VS/9-2020  
Dossier suivi par : JML  
Objet : informations rentrée 2020

Saint Hilaire du Harcouët, le 25 août 2020,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations pour la rentrée des différentes classes ainsi qu'un point sur les mesures sanitaires fixées par le Ministère de l'Agriculture à respecter dans les établissements scolaires :

- Point 1 : Rentrée des élèves et/ou étudiants :

<b>Mardi 1<sup>er</sup> septembre</b>	9h : 2 <sup>ndes</sup> GT, 2 <sup>ndes</sup> pro Conduite et Culture d'Elevage (CCE) et 2 <sup>ndes</sup> pro Activités Hippiques (CGEH)	9h-10h : installation dans les internats et vérification des dossiers  10h-11h : réunion avec les professeurs principaux/parents et élèves  11h-12h : réunion parents/direction et élèves
<b>Mercredi 2 septembre</b>	9h : 1 <sup>ères</sup> STAV, 1 <sup>ères</sup> CGEH et CGEA et BTS 1 <sup>ère</sup> année	9h-10h : installation dans les internats et vérification des dossiers  10h-11h : réunion professeurs principaux/parents présents/élèves  11h-12h : réunion direction/parents présents/élèves
<b>Mercredi 2 septembre</b>	14h : Terminales STAV, CGEH et CGEA et BTS 2 <sup>ème</sup> année	14h-15h : installation dans les internats et vérification des dossiers  15h-16h : réunion professeurs principaux/parents présents et élèves  16h-17h : réunion direction/ élèves/ étudiants

- Point 2 : informations pour les 2<sup>ndes</sup> GT, CCE et AH et BTS 1<sup>ère</sup> année :  
Nous organisons chaque année une semaine d'accueil spécifique pour les élèves avec notamment la traversée de la baie du Mont Saint-Michel prévue jeudi 3 septembre. Les élèves et étudiants devront prévoir une tenue adaptée (short obligatoire, casquette et crème solaire ou vêtements de pluie en fonction de la météo).
- Point 3 : ouverture des internats :  
Accueil possible à l'internat lundi 31 août à partir de 20h seulement pour les 2<sup>ndes</sup> GT, CCE et AH et mardi 1<sup>er</sup> septembre à partir de 20h pour les 1<sup>ères</sup>, terminales et BTSA en informant la vie scolaire au préalable.
- Point 4 : mesures sanitaires obligatoires :

Port du masque **obligatoire** toute la journée (**pendant les heures de cours et les déplacements**) pour l'ensemble des élèves et étudiants **dans les bâtiments** et sur les **espaces extérieurs** dans l'enceinte de l'établissement.

L'achat des masques (jetables ou lavables) est à la charge des familles et ne seront pas fournis par l'établissement.

En cas de manquement à ces mesures, les sanctions prévues au chapitre 4 du règlement intérieur s'appliqueront.

Nous rappelons aux parents qui accompagneront les élèves/étudiants les mardi 1<sup>er</sup> et mercredi 2 septembre de respecter ces consignes et de se munir d'un masque en sortant des véhicules. Ces modalités sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes sanitaires et des directives gouvernementales.

Il est aussi interdit de fumer et/ou vapoter en dehors de l'espace prévu à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**  
LEGTPA de la Baie du Mont St Michel  
Route de Fougères  
Tél. : 02 33 91 02 20 - Fax : 02 33 91 02 21  
50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUET

Le Directeur de l'EPLFPA,  
Proviseur du LEGTPA,

LUC VATIN

